

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06-02-17

Dossier complet le :

06-02-17

N° d'enregistrement :

2017-4433

1. Intitulé du projet

Prélèvements dans quatre forages d'irrigation

Dossier de demande d'autorisation de prélever dans les eaux souterraines au titre du code de l'environnement - Régularisation

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Saint Pierre du Mont

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Joël BONNET, Maire

RCS / SIRET

2 1 4 | 0 0 2 | 8 1 8 | 0 0 0 1 8

Forme juridique

Collectivité

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
16 c 17 d	Régularisation de 4 forages d'arrosage des espaces verts, de jardins ouvriers et d'un stade Débits d'exploitation cumulés : 60 m ³ /h, 175 m ³ /j, 36 700 m ³ /an. Saint Pierre du Mont est en ZRE au titre du bassin hydrographique de l'Adour

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Régularisation de l'exploitation de 4 forages d'irrigation captant la nappe des sables fauves et des calcaires de l'Helvétien :

- Forage du stade de Ménasse,
- Forage du Centre-Ville,
- Forage des jardins familiaux,
- Forage de Sailhes.

4.2 Objectifs du projet

Arrosage :

- stade de Ménasse : Terrains de rugby et de foot (2 de 10 000 m², 1 de 8 000 m², 2 de 6 000 m², 1 de 3 000 m²)
- Centre-Ville : Arrosage des parterres et jardinières du centre-ville et de l'espace culturel (5 000 m²)
- Jardins familiaux : 51 jardins de 150 m² soit 7 650 m²
- Sailhes : pas d'usage actuel, conservé pour l'arrosage des parterres lors de l'aménagement du secteur

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les 4 forages ont été acquis par la mairie lors de l'achat des terrains à aménager. Ils n'ont pas fait l'objet d'une déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0. de l'art R 214-1 du Code de l'environnement par les anciens propriétaires.

Sollicitée par la police de l'eau, la commune de Saint Pierre du Mont a engagé la régularisation de ces ouvrages.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les 4 forages ont été acquis par la mairie lors de l'achat des terrains à aménager. Ils n'ont pas fait l'objet d'une autorisation au titre des rubriques 1.1.2.0 et 1.3.1.0 de l'art R 214-1 du Code de l'environnement par les anciens propriétaires.

Sollicitée par la police de l'eau, la commune de Saint Pierre du Mont a engagé la régularisation de ces ouvrages et des prélèvements qui y sont pratiqués. Parallèlement à la présente procédure "cas par cas", un dossier "loi sur l'eau" est déposé auprès de la police de l'eau .

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le code de l'environnement, articles R214-1 à R214-56,
- Le code de l'environnement articles R122-1 à R122-24,
- Le décret 2003-868 du 11 septembre 2003,
- Le décret 2003-869 du 11 septembre 2003,
- Les arrêtés ministériels du 11 septembre 2003.

Relève du régime de l'autorisation des rubriques 1.1.2.0 et 1.3.1.0 de la Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
PROFONDEUR / DEBIT D'EXPLOITATION	
- stade de Ménasse	39 m / 24 m ³ /h
- Centre-Ville	38 m / 12 m ³ /h
- Jardins familiaux	45,5 m / 12 m ³ /h
- Sailhes :	31 m / 12 m ³ /h.

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

40 280 Saint Pierre du Mont

Lieux-dit :

- Stade de Ménasse
- Centre-Ville
- Jardins familiaux
- Sailhes

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

- Stade de Ménasse : long 0° 32' 12,00" W lat 43° 52' 20,51" N
- Centre-Ville : long 0° 31' 28,82" W lat 43° 52' 50,58" N
- Jardins familiaux : long 0° 30' 54,35" W lat 43° 52' 19,43" N
- Sailhes : long 0° 29' 03,44" W lat 43° 52' 05,49" N

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En cours
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Saint Pierre du Mont est en ZRE au titre du bassin hydrographique de l'Adour
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage du Centre-Ville se situe à plus d'un kilomètre de la Midouze et de la zone Natura 2000 associées : o Natura 2000 : Directive habitat – FR710722 - Réseau hydrographique des affluents de la Midouze
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	36 700 m3/an dans la nappe des sables fauves et des calcaires de l'Helvétien. Incidences des prélèvements compatibles avec les usages des eaux souterraines et superficielles. Nappe dont l'usage local est réservé à l'irrigation
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'incidence sur les eaux superficielles ou sur des zones humides. Localisation des forages dans des zones anthropisées. Les forages existent depuis des décennies
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les pompes sont immergées. Le bruit des moteurs est donc considérablement amorti : Absence de bruits Pas d'habitations à proximité des forages

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pompes électriques
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir § 5.3 du dossier d'autorisation préfectoral par application des articles R214-1 et suivants du code de l'environnement

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La mise en exploitation d'un forage de production d'eau pour l'irrigation relève de la procédure réglementaire : Autorisations au titre du Code de l'environnement pour les prélèvements avec production d'une notice d'incidence sur les eaux superficielles, souterraines, le milieu naturel. Ce dossier est instruit par les services de Police de l'eau (DDTM 40). La procédure nécessite une enquête publique.

L'incidence de l'exploitation des forages d'irrigation sur le milieu aquatique est largement développée dans le dossier d'incidence instruit par la police de l'eau et soumis à l'avis du CODERST. Les autres incidences sur le milieu naturel et humain sont marginales ou inexistantes.

Les forages sont situés dans des zones aménagées, leur emprise au sol est très limitée.

Ils existent depuis des décennies ainsi que les prélèvements qui y sont faits et qui sont déclarés annuellement à l'Agence de l'Eau.

L'exploitation des forages n'est pas source de nuisance olfactive ou de bruits.

Compte tenu de ces éléments, l'étude d'impact ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier "loi sur l'eau comportant les éléments demandés ci-dessus : - Plan de situation à l'échelle 1/25 000 : figure 1 p9 - Pièces 3 et 5 : chapitre 4

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Saint Pierre du Mont

le, 3 Février 2017

Signature



Le Maire

Stéph BONNET

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus